

PRÉVENTION

La brigade verte se déploie mardi dans 27 communes du Bas-Rhin

Déjà bien implantée dans le Haut-Rhin, la brigade verte va se déployer à partir du mardi 1^{er} mars dans 27 communes de la vallée de la Bruche, la région de Molsheim, le val de Villé et un peu dans le Pays de Barr.

Réunis mardi à la mairie de Lutzelhouse, les élus bruchois ont pu échanger avec la directrice de la brigade verte Sylviane Peter et ses équipes des modalités de ce déploiement. La brigade, composée à terme de cinq gardes champêtres, sera basée à Villé d'où elle rayonnera dans la grosse vingtaine de communes concernées.

« La patrouille est disponible sept jours sur sept de 8 h à 21 h (23 h en été). Elle effectue des patrouilles de surveillance générale et peut intervenir en fonction d'appels spécifiques », résume la directrice. Conflits d'usage en forêt, pêche, chasse, atteintes au Code de l'environnement, respect des zones protégées, du Code forestier, du Code de l'urbanisme, stationnements sauvages, divagations d'animaux... Le champ de compétences des gardes champêtres ne compte pas moins de 150 domaines. Et c'est ce qui séduit et rassure les maires. À l'image de Guy Hazemann, maire de Belmont, qui a pu tester le dispositif durant six mois. « Ils apportent de la sérénité aux élus. On a



Les atteintes à l'environnement (comme ici un dépôt sauvage) font partie des nombreuses compétences de la brigade verte. Photo DNA/Jean-Paul KAISER

un problème et on a une réponse », résume-t-il et notamment sur des soucis récurrents de stationnement, de brûlis, d'utilisation de chemins interdits...

LES COMMUNES CONCERNÉES

- **Val de Villé** : Lalaye, Breitenbach, Albé, Triembach-au-Val, Saint-Maurice, Neuve-Église, Dieffenbach-au-Val, Neubois, Breitenau et Villé.
- **Pays de Barr** : Itterswiller, Zellwiller et Dambach-la-Ville.
- **Vallée de la Bruche** : Solbach, Belmont, Rothau, La Broque, Wildersbach, Wisches, Lutzelhouse, Muhlbach-sur-Bruche, Urmatt.
- **Région de Molsheim-Mutzig** : Oberhaslach, Niederhaslach, Still, Heiligenberg et Dorlisheim.

Partager des moyens de police pour un coût raisonnable

Les agents interviennent à la demande expresse des maires avec toute la panoplie de réponses, de l'information au rappel à la loi en passant par la verbalisation, voire l'interpellation dans les cas graves. C'est aussi, pour certaines communes, une opportunité de partager des moyens de police pour un coût raisonnable. « On avait réfléchi à une police pluricommunale dans le bas de la vallée », se souvient Jean-Louis Batt, le maire de Lutzelhouse. « Mais le coût pour la commune aurait été de 50 000 € par an. » La brigade verte, qui est financée à 40 % par la Collectivité européenne d'Alsace, est ici bien plus abordable.

L'adhésion commune par commune complexifie toutefois la tâche des agents de la brigade verte sur des massifs ou des sites répartis sur plusieurs bans communaux voisins (comme le Champ du Feu ou le Donon), les rendant compétents à un endroit et dans l'incapacité d'agir dix mètres plus loin... Ce mitage peut même avoir dans certains cas pour effet de déplacer des problèmes, à l'image de l'effet produit par des caméras de vidéosurveillance. C'est pourquoi la brigade verte travaille de façon pointue avec les élus et les différents services (ONF, police de l'eau, gendarmerie, groupements de chasse...) pour cibler au mieux ses interventions.

Le déploiement de la brigade va d'ailleurs débuter en mars par des journées de découverte des territoires concernés – parfois immenses – et des échanges avec les élus pour définir les problèmes spécifiques rencontrés dans chaque commune et connaître les « points chauds » du territoire.

Hervé MICLO